








aides à l'embauche

T 2
FÉVRIER 2024

➤ DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF - HORS AIDES ÉCONOMIQUES SECTORIELLES ET INFRA-RÉGIONALES

COLLECTION PRO

	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC - CAE)	EMPLOIS FRANCS	POSTES FONJEP	SOUTIEN RÉGIONAL À LA VIE ASSOCIATIVE	ENGAGEMENT SERVICE CIVIQUE / VOLONTARIAT ASSOCIATIF
OBJECTIFS 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une qualification : diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une qualification : diplôme ou titre à finalité professionnelle, CQP ou autre qualification reconnue par une branche Acquérir des compétences définies par l'employeur et l'OPCO en accord avec le salarié (expérimentation jusqu'au 31 décembre 2024) 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'insertion professionnelle dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) 	<ul style="list-style-type: none"> Aider à l'embauche des personnes qui résident dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) 	<ul style="list-style-type: none"> Aide aux projets associatifs nécessitant l'intervention d'un salarié dans le domaine Jeunesse / Éducation populaire (JEP), Cohésion sociale ou Politique de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la création d'emplois dans les associations 	<ul style="list-style-type: none"> Confier une mission d'intérêt général en France ou à l'étranger, dans les domaines suivants : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sports, environnement, mémoire et citoyenneté, développement humanitaire et intervention d'urgence
BÉNÉFICIAIRES 	<ul style="list-style-type: none"> 16 à moins de 30 ans (plus dans certains cas) 15 ans et avoir accompli la scolarité du collège Sans condition d'âge pour les handicapés, créateurs/repreneurs d'entreprise et sportifs de haut niveau 	<ul style="list-style-type: none"> 16 à moins de 26 ans Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus inscrits à France Travail Sans condition d'âge pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH et anciens bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes suivis par une mission locale Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail Adhérents à un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 18 à 30 ans, quel que soit leur niveau de diplôme, de qualification ou d'expérience Priorité aux jeunes éloignés de l'emploi, en situation de handicap, habitant en ZRR ou QPV ou lancés dans un parcours d'engagement citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> Tout public sans condition d'âge ou d'inscription comme demandeur d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement Service civique : 16 à moins de 26 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) Volontariat associatif : 26 ans et plus Pas de condition de diplôme
EMPLOYEURS 	<ul style="list-style-type: none"> Associations 	<ul style="list-style-type: none"> Associations 	<ul style="list-style-type: none"> Associations 	<ul style="list-style-type: none"> Associations 	<ul style="list-style-type: none"> Associations agréées «Jeunesse / Education Populaire» (FONJEP JEP) Centres sociaux agréés par la Caf ou FJT (FONJEP Cohésion Sociale) Associations au service des populations issues des quartiers prioritaires (FONJEP Politique de la Ville) 	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant la capacité à pérenniser le poste à l'issue du soutien régional (3 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> Service civique : associations, collectivités territoriales, établissements publics, et certains organismes ... Volontariat associatif : associations ou fondations d'utilité publique Agrément État nécessaire
CONTRAT DE TRAVAIL 	<ul style="list-style-type: none"> CDI avec période d'apprentissage de 6 mois à 3 ans CDD de 6 mois à 3 ans Jusque 4 ans pour les personnes handicapées Possibilité de réduire ou prolonger ces durées selon les cas Formation en centre : au moins 25 % de la durée du contrat et selon les diplômes préparés 	<ul style="list-style-type: none"> CDI avec un temps de professionnalisation de 6 à 12 mois CDD de 6 à 12 mois Dans les 2 cas, jusque 24 mois selon la branche ou 36 mois pour certains publics (minima sociaux...) Formation en centre : au moins 15 à 25 % de la durée du contrat de professionnalisation (150 heures minimum) 	<ul style="list-style-type: none"> CDI ou CDD de 6 mois minimum (3 mois pour les bénéficiaires d'un aménagement de peine) renouvelable dans la limite de 24 mois voire plus dans certains cas (seniors sous condition, personnes handicapées...) Durée hebdo : de 20 à 26 heures, ou moins de 20 heures pour des salariés confrontés à des difficultés particulièrement importantes 	<ul style="list-style-type: none"> CDI (y compris CDI intérimaires) CDD d'au moins 6 mois Contrat de professionnalisation 	<ul style="list-style-type: none"> CDI ou CDD de 12 mois Quotité de travail : minimum 0,7 ETP Convention à signer entre l'association et l'Etat (DRAJES) 	<ul style="list-style-type: none"> CDI à temps plein pour des activités d'intérêt général Priorité aux emplois partagés et aux projets en milieu rural ou zone fragilisée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de contrat de travail mais un contrat : <ul style="list-style-type: none"> - d'Engagement de service civique : 6 à 12 mois dont une formation civique et citoyenne (2 jours) - de Volontariat associatif : 6 à 24 mois Volume hebdomadaire de la mission : 24h minimum
AIDES 	<ul style="list-style-type: none"> Exonération de charges sociales et fiscales Aide au recrutement avant le 31/12/2024 : 6 000 € la 1^{ère} année d'exécution du contrat (aide exceptionnelle ou aide unique) Aide en cas d'embauche d'un apprenti handicapé Aides à la formation et au tutorat par l'OPCO 	<ul style="list-style-type: none"> Exonération des cotisations sociales patronales Aide de France Travail de 1 000 à 4 000 € selon la durée du contrat et l'âge Aides à la formation et au tutorat par l'OPCO Aide en cas d'embauche d'un handicapé Aide au recrutement avant le 31/12/2024 : 6 000 € la 1^{ère} année d'exécution du contrat pour les jeunes de moins de 30 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Aide de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine : 30 à 50 % du SMIC horaire brut pour les personnes résidant dans les QPV ou en ZRR, 60 % pour les bénéficiaires du RSA, 45 % pour les autres publics éligibles, versée de 6 à 12 mois pour un CDD et jusque 24 mois pour un CDI, sur la base de 20 h/semaine Exonération de charges sociales patronales et de certaines charges fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> Aide de 5 000 € par an, dans la limite de 3 ans (recrutement en CDI) et de 2 500 € par an, dans la limite de 2 ans (renouvellements inclus), pour CDD d'au moins 6 mois, jusqu'au 31 décembre 2024 Pas de cumul avec une autre aide de l'Etat à l'insertion (sauf certains cas - contrat de professionnalisation) 	<ul style="list-style-type: none"> Aide de 7164 € par an, versée pendant 3 ans, non renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> Aide limitée à un poste : 8 000 € la 1^{ère} année, 7 000 € la 2^e et 6 000 € la 3^e Demande à la Région avec examen conjoint par l'Etat et les acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement de service civique : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les associations : 100 €/mois pour l'encadrement et l'accompagnement. • 160 € pour toutes les structures, par volontaire bénéficiaire de la formation civique et citoyenne • Aide possible de la Région à la création ou au maintien d'une mission dans certains domaines de 700 à 1 000 € • Soutien aux actions innovantes et professionnalisantes (jusque 50 % des dépenses dans la limite d'un plafond)
RÉMUNÉRATION 	<ul style="list-style-type: none"> Entre 27 % et 100 % du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou le salaire minimum conventionnel si plus favorable 	<ul style="list-style-type: none"> Entre 55 % et 100 % du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou 85 % de la rémunération minimale prévue par la convention collective ou l'accord de l'entreprise si plus favorable 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins le Smic ou le minimum conventionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins le Smic ou le minimum conventionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins le Smic ou le minimum conventionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins le Smic ou le minimum conventionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Indemnité versée par la structure : de 107 à 720 € selon les cas Indemnité de l'Etat aux jeunes en service civique
CONTACTS ET LIENS UTILES 	<ul style="list-style-type: none"> OPCO de l'employeur <p>↓ Fiche technique A 1.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> OPCO de l'employeur <p>↓ Fiche technique A 1.6</p>	<ul style="list-style-type: none"> France Travail Missions locales Cap emploi Référents du Département <p>↓ Fiche technique A 1.0</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mission locale - France Travail <p>↓ Fiche technique A 2.0</p>	<ul style="list-style-type: none"> DRAJES Site de Poitiers <p>↓ Fiche technique A 2.3</p>	<ul style="list-style-type: none"> Région Nouvelle-Aquitaine <p>Les aides Nouvelle-Aquitaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> DRDJSCS Région Nouvelle-Aquitaine Unis-Cité : 05 33 51 05 19 <p>↓ Fiche technique A 3.1</p>